

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/03/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Soufia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, DEHAUMONT Elodie, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile, BOUTRY Pascal, COSTES-ROBLES Christelle, GNALY Wilfried, CHEMIN Marie-Ange, BENCHARGUI Suzanne, ROQUES Patrick, LAIGNELET Anne, LASSAGNE Frédéric, ROSSETTO Claudine, GEROMEL Bastien, MATEESCU Georgiana, BLOT Clément, PATEY Stéphanie, DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir : CAUSSE Dorian à DENOUVION Victor.

M. Wilfried GNALY est élu secrétaire de séance.

Présents : 28
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-43 – CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CCA)

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, précise que les communes de plus de 5 000 habitants doivent créer une commission pour l'accessibilité, présidée par le Maire et composée d'élus municipaux, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Cette commission est chargée de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport est transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

Afin de constituer cette commission, il est, par conséquent, proposé de désigner 6 membres du Conseil Municipal, dont 5 du groupe majoritaire et 1 du groupe minoritaire.

De plus il sera proposé d'y associer des représentants extérieurs.

Le Maire invite chaque liste à proposer son ou ses représentants.

- Liste « Ensemble pour l'avenir de Saint-Jory » : BELBEZE Isabelle, LINARES François, MILHORAT Claude, CARNEIRO Jean-Marc, MATEESCU Georgiana ;
- Liste « Un futur pour Saint-Jory » : PATEY Stéphanie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉSIGNE BELBEZE Isabelle, LINARES François, MILHORAT Claude, CARNEIRO Jean-Marc, MATEESCU Georgiana et PATEY Stéphanie, membres de la Commission Communale d'Accessibilité.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.


Le Maire, Victor DENOUVION



Publié le : 26 MARS 2026



Le secrétaire de séance, Wilfried GNALY

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260320-DELIB202643-DE
Reçu le 23/03/2026

